

Document à conserver par les parents
REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE
Collège Le Paruthiol
Année 2023-2024

INSCRIPTION :

Le service de restauration est assuré par délégation de Service Public (DSP) par notre société. Il est ouvert à toute personne (élève ou adulte) autorisée par le chef d'établissement. Un comportement inadapté au restaurant scolaire relève du registre des punitions et sanctions et peut entraîner une exclusion temporaire de ce service (prononcée par le chef d'établissement) ou définitive (prononcée par le conseil discipline).

INSCRIPTION :

- ✓ A réception des documents NEWREST (demande de badge, inscription self et règlement).
- ✓ A remettre au collège en même temps que le dossier d'inscription en 6^{ème} (à l'Accueil ou boîte aux lettres du collège à l'extérieur, devant l'accueil).
- ✓ Nous vous demandons de joindre un chèque de minimum 74 € par enfant avec l'inscription à l'ordre de Newrest
- ✓ Il fonctionne comme un compte bancaire qui DOIT TOUJOURS ETRE CREDITEUR (POSITIF).
- ✓ Le client se voit attribuer un badge nominatif (le premier est gratuit) à la rentrée. Une photo d'identité devra être collée.
- ✓ Le badge lui servira toute sa période scolaire au collège.

LE BADGE :

- ✓ Le badge sera remis à votre enfant le jour de la rentrée scolaire pour les nouveaux élèves qui ont retourné la fiche d'inscription
- ✓ Le badge est obligatoire. Le passage dans le lecteur de badge décompte un repas.
- ✓ En cas de perte, de casse ou de dégradation, un nouveau badge sera facturé 7€. L'élève devra aller chercher un formulaire de demande à la vie scolaire, le faire signer par le représentant légal et ramené la demande et les 7€ à la vie scolaire.
- ✓ Dans tous les cas, l'élève doit signaler l'oubli ou la perte de son badge en vie scolaire. Il prendra son repas en fin de service.

MODALITES DE PAIEMENT :

- ✓ Les paiements se feront de préférence en carte bancaire via l'application Connect' Eat à partir de septembre pour les nouveaux 6^{ème} (<https://connect-eat.newrest.eu/college-de-peron>, cliquer sur : recharger le compte de votre enfant, puis cliquer sur : créer un compte en retenant identifiant/mot de passe)
- ✓ Les paiements par chèque sont possibles à l'ordre de NEWREST, portant au dos le numéro du badge, le nom et prénom de l'élève. Ils sont remis au chef directement ou dans la boîte à lettres prévue à cet effet.
- ✓ Les paiements en espèces sont possibles. Ils devront être remis UNIQUEMENT AU CHEF DE CUISINE (et non dans la boîte à lettres), sous enveloppe close renfermant l'argent et portant le nom de l'élève ainsi que le numéro du badge. Un reçu sera délivré obligatoirement à l'élève.
- ✓ Le compte doit être rechargé régulièrement. En cas d'impossibilité de paiement dû à des difficultés financières, il est conseillé de contacter l'assistante sociale ou l'adjointe gestionnaire du Collège pour constituer un dossier d'aide par le fonds social.
- ✓ ATTENTION ! Aucun compte débiteur de plus de 15 euros et plus de 15 jours ne sera autorisés. Si tel est le cas, nous serons contraints de faire appel à un service de recouvrement.
- ✓ Information concernant tous les élèves en fin d'année scolaire : **le solde devra obligatoirement être positif.**

DEJEUNERS OCCASIONNELS :

- ✓ Tout déjeuner occasionnel d'élève externe doit être signalé à la vie scolaire du collège. L'élève paiera son repas en espèce ou par chèque, directement au chef de cuisine avant 11h au tarif de 3.70€.

FERMETURE DE COMPTE :

- ✓ Seul le responsable légal de l'élève peut en demander la clôture par courrier à Newrest en joignant un RIB si le compte est positif ou en réglant la somme due si le compte est négatif.
- ✓ La somme restant sur le compte sera reversée au représentant légal de l'élève par virement par la société Newrest.
- ✓ Tous les comptes positifs en fin d'année de 3eme seront remboursés par la société Newrest, après demande écrite et l'envoi du RIB par le représentant légal de l'élève.

<https://peron.ent.auvergnehonealpes.fr/restaurant-scolaire/>
Les menus sont visibles sur le site du collège :
aller dans Restaurant scolaire à gauche de l'écran ENT / rubrique MENUS

DEMANDE D'INSCRIPTION ou de REINSCRIPTION à la RESTAURATION

Année 2023-2024 - Collège le Paruthiol

NOM et PRENOM :

Niveau de CLASSE :

Nom du REPRESENTANT LEGAL :

Demande de Badge : oui si non numéro de Badge actuel : n°.....

Je soussignédemande l'inscription à la restauration du collège le PARUTHIOL pour mon enfant.

Cette demande vaut acceptation du règlement du restaurant scolaire ci-joint (à découper et à conserver).

Régime demi-pensionnaire

Externe

Repas pris le : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Date :/...../.....

Signature du responsable légal :

Cette demande devra obligatoirement être accompagnée d'un chèque correspondant à l'ouverture du compte à l'ordre de Newrest, d'un montant minimum de :

74 euros, montant qui couvrira le mois de septembre (20 repas à 3.70 €).

Vous pourrez par la suite poursuivre les règlements de préférence par carte bancaire, début septembre, via l'application Newrest Connect'Eat :

sur le site : <https://connect-eat.newrest.eu/college-de-peron>

Cliquer sur : Recharger le compte de votre enfant

Cliquer sur : créer un compte si ce n'est pas déjà fait
(avec identifiant/mot de passe à retenir)

soit par chèque, soit en espèces.

Les soldes des badges de cantine de fin d'année scolaire sont automatiquement transférés à la rentrée scolaire suivante dans le logiciel de Newrest.

Le chef gérant

Mall : chef.111ron@newrest.eu